



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ardèche

DSDEN DE L'ARDECHE
Service mutualisé enseignement privé
18 Place André Malraux
CS 10627 - 07006 PRIVAS CEDEX
Tel : 04.26.53.80.49 ou 04.26.53.80.63

**DEMANDE DE RECLASSEMENT
DANS LE CORPS DES PROFESSEURS DES ECOLES
(maîtres du premier degré privé)**

Année scolaire :/.....

Dossier à compléter et à retourner avant le 15 septembre 2024 au SMEP-1D,
accompagné, le cas échéant, des pièces justificatives demandées.

Nom d'usage :

Nom patronymique :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Département d'affectation :

Recrutement par : (veuillez cocher la case) :

- Concours Externe PE privé Session du/...../.....
- 2nd concours interne PE privé Session du :/...../.....
- Concours réservé PE privé (RAEP) Session du :/...../.....
- Autre mode de recrutement (à préciser) :

Date d'affectation en qualité de professeur des écoles stagiaires :/...../.....

Atteste sur l'honneur (veuillez cocher la/les case(s)) :

- Avoir été, avant mon recrutement en qualité de PE, fonctionnaire ou agent non titulaire de l'Etat (instituteur suppléant, maître auxiliaire...), des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou de la fonction publique hospitalière.
Ces services sont à faire figurer au tableau 1 page 4 du dossier et doivent être impérativement justifiés par un état de services établi par l'administration concernée.
- Avoir accompli les obligations du service national.
- Avoir exercé des activités professionnelles dans le secteur privé (activités éventuelles à faire figurer au tableau 2 page 5 du dossier)
- Ne pas avoir effectué de services de fonctionnaire ou d'agent non titulaire de l'Etat, ni avoir exercé d'autres activités professionnelles dans le secteur privé avant mon recrutement en qualité de professeur des écoles.
Dans ce cas, cocher la case ETAT NEANT :

Fait à, le/...../.....

Signature de l'intéressé(e)

Liste indicative des services susceptibles d'être retenus pour le reclassement et pièces justificatives à joindre

Nature des services	Liste indicative des pièces justificatives à produire
<p><u>Secteur public :</u> Tous services accomplis en qualité de fonctionnaire ou d'agent non titulaire de la fonction publique d'Etat, hospitalière ou territoriale, y compris MI/SE, AED, AESH, contractuels alternants.</p>	<p><u>1/ Personnels titulaires :</u> Etat des services établi par l'administration, dernier arrêté de classement (promotion, etc..) et dernier bulletin de salaire.</p> <p><u>2/ Non titulaires et contractuels :</u> Etat des services et dernier arrêté de classement, ou certificats d'exercice précisant le statut, les durées exactes et les quotités de service, établis par l'administration, et dernier bulletin de salaire.</p>
<p><u>Etablissements d'enseignement privés :</u> Services d'enseignement accomplis dans les établissements d'enseignement privés.</p>	<p><u>1/ En établissement sous contrat :</u> état des services visé par l'administration faisant mention de la durée, de la quotité de service et de la nature de la fonction exercée, et dernier bulletin de salaire.</p> <p><u>2/ en établissement hors contrat :</u> contrat et certificat de travail indiquant la durée précise de la période d'exercice la nature des fonctions, la quotité horaire avec indication du statut de l'établissement (privé hors contrat).</p>
<p><u>Service national actif :</u> Temps de service obligatoire qu'elle qu'en soit la forme service militaire, service dans la police nationale, service de sécurité civile, service de l'aide technique, service de la coopération, service des objecteurs de conscience.</p>	<p>Document militaire faisant apparaître la date d'incorporation et de libération et établi postérieurement à la libération.</p>
<p><u>Service civique :</u> Engagement volontaire qui donne lieu à une indemnisation prise en charge par l'Etat : volontariat associatif, service volontaire européen.</p>	<p>Contrat d'engagement (comportant la durée de la mission)</p>
<p><u>Services hors de France :</u> services accomplis en qualité de professeur, lecteur ou assistant dans un établissement d'enseignement à l'étranger, si vous avez été employé par l'intermédiaire du ministère de l'Education Nationale ou par l'intermédiaire du ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.</p>	<p>Attestation des services faits à l'étranger et approbation du ministère des Affaires étrangères. Une demande manuscrite devra être adressée au SMEP-1D. Le traitement de votre dossier par les administrations concernées peut nécessiter un délai important.</p>
<p><u>Services accomplis dans les écoles normales supérieures</u></p>	<p>Certificat de scolarité.</p>
<p><u>Autres activités professionnelles effectuées dans le secteur privé</u></p>	<p>Contrat et certificat de travail de l'établissement employeur précisant les dates de début et de fin de contrat.</p>

Pour les justificatifs : ne seront pas pris en compte les documents non visés ou non attestés, les bulletins de salaires (hormis le dernier lorsque celui-ci est réclamé) ou tout autre document émis antérieurement à la fin du contrat.

Services non retenus

- Services de vacataires : agent engagé pour accomplir une mission déterminée
- Mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale
- Activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association
- Volontariat de solidarité internationale et journée d'appel de préparation à la défense
- Stages de pratique accompagnée et d'observation réalisés en Master
- Services de surveillance accompli dans l'enseignement privé
- Temps d'étude en qualité de boursier de licence ou d'agrégation
- Services au pair

Avant de transmettre votre dossier au Service Mutualisé de l'enseignement privé (SMEP-1D), veuillez vous assurer qu'il soit complété, signé, et accompagné des justificatifs demandés.

